

# PAIX LITURGIQUE

**Notre lettre 185 publiée le 6 juillet 2009**

## **Deux ans après la promulgation, le 7 juillet 2007, par le Saint-Père du Motu Proprio au sujet de la forme Extraordinaire du rite romain : un bilan de son application en France**

Le 7 juillet 2007, il y a exactement 2 ans, notre Saint-Père le Pape Benoît XVI publiait le Motu proprio « Summorum Pontificum » sur l'usage de la liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970.

Ce texte rappelait à l'Église universelle la légitimité de la messe tridentine et permettait à tous les prêtres catholiques de rite latin, qu'il soient séculiers ou religieux, de la célébrer librement.

Dans les semaines qui suivirent cette publication, un matraquage journalistique et une multitude de déclarations cléricales « autorisées » vinrent tenter de contrecarrer la portée et le sens de ce Motu proprio.

Ainsi, « on » insistait sur le caractère « théorique » de cette décision, sur son « inopportunité », « on » expliquait qu'il s'agissait d'un rêve d'un vieil homme en décalage avec l'Église de son temps... D'ailleurs, ces mêmes « on », expliquaient sans rougir qu'en France, la réforme liturgique était bien digérée et que depuis fort longtemps il n'y avait plus de problème liturgique dans les paroisses.

Bref, comme le résumait parfaitement le journal La Croix - organe officieusement officiel de l'épiscopat français - dans son édition du 13 septembre 2007, « *Le Motu proprio ne provoque pas de raz de marée* »...

Deux années après la décision prophétique de Benoît XVI, que pouvons-nous dire ?

### **1 - L'accroissement du nombre des lieux de célébration de la forme extraordinaire du rite romain**

À la veille de la décision du Pape, la messe traditionnelle - désormais qualifiée de forme extraordinaire du rite romain - était célébrée en France dans 132 églises ou chapelles avec l'accord de l'ordinaire du lieu dans le cadre du Motu Proprio *Ecclesia Dei* de Jean-Paul II.

En sus de ces 132 lieux de cultes « autorisés », il y avait également 184 lieux de culte desservis par la Fraternité Saint Pie X et ses communautés amies.

Deux ans après la publication du Motu Proprio, on dénombre 72 nouvelles chapelles ou églises de plus dans lesquelles est célébrée la messe traditionnelle avec l'accord de l'ordinaire du lieu.

En deux ans, ce nombre de lieux « autorisés » est donc passé de 132 à 204, soit une progression de 55 %.

Pendant le même temps, le nombre de lieux desservis par la Fraternité Saint Pie X en France est resté stable à 184.

### **2 - Multiplication des demandes**

Aussi spectaculaire soit-t-il, surtout lorsque l'on sait qu'entre 1988 et 2007 la croissance annuelle se situait entre 2 et 5 %, ce chiffre est sans rapport avec le nombre des demandes de célébrations qui se sont doucement mais réellement mises en route dans tous les terroirs de l'Hexagone.

En effet sans parler de toutes les familles qui souhaiteraient que ce qui leur a été accordé le soit généreusement et non parcimonieusement - pensons par exemple aux 250 fidèles de Rambouillet (78) à qui l'évêque n'a accordé qu'une seule célébration traditionnelle par mois ou à ceux de Sens (89) qui ne peuvent y assister que 5 fois par an - il y a actuellement en France de très nombreuses demandes d'application du texte papal.

Selon les informations qui nous sont remontées du terrain, la situation des demandeurs à l'été 2009 est la suivante :

- 350 groupes de familles catholiques, réparties dans tous les diocèses de France, qui demandent « formellement » la possibilité de vivre leur foi catholique dans leur paroisse au rythme de la forme extraordinaire. Cette demande formelle signifie que la demande a été matérialisée le plus souvent par une ou plusieurs lettres.

- Plus de 600 groupes qui ont entrepris des démarches identiques mais de manière informelle - discussion de sortie de messe avec le curé ou un vicaire, souhait émis lors d'un dîner amical - le plus souvent, car ils espèrent que les premiers pas seront engagés par leurs propres curés.

- Enfin, et nous pouvons l'affirmer aujourd'hui très précisément, l'existence dans les 4500 paroisses françaises de fidèles nombreux, qui même s'ils ne sont pas constitués en groupes, aspirent à une application du Motu Proprio dans leurs paroisses.

Cette certitude s'appuie sur le sondage réalisé par l'institut CSA à la demande de Paix Liturgique, les 24 et 25 septembre 2008 (Sondage CSA 08 01 153 B), sondage réalisé selon les normes professionnelles habituelles : échantillon de 568 personnes de religion catholique issues d'un échantillon national représentatif de 1001 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les résultats de ce sondage sont consultables sur le site de Paix Liturgique (lettres de Paix Liturgique n° 145, 145 bis et 146).

Cette certitude s'appuie également sur les centaines de réponses reçues chaque semaine à la grande enquête entreprise par Motu Proprio France auprès des fidèles des paroisses.

C'est donc une mutation profonde qui se prépare au sein de l'Église de France et ses responsables devront tôt ou tard composer avec le réel en acceptant de dialoguer, partager et cohabiter avec les 34 % de catholiques pratiquants qui, se trouvant dans la totalité des paroisses, n'en aspirent pas moins à la fin de l'apartheid liturgique dont ils sont les victimes.

### 3 - La générosité des évêques

Nous avons souvent imploré nos évêques dans les colonnes de Paix Liturgique en les suppliant d'être bons et généreux envers leurs enfants qui désirent vivre leur foi catholique dans leurs paroisses au rythme de la forme traditionnelle...

Souvent, nous avons l'impression de ne pas être entendus.

Pourtant des signes d'espoir et de paix se multiplient, en voici deux exemples :

A - Depuis le 7 juillet 2007, 25 % des évêques français ont eux même célébré ou présidé dans leur propre diocèse selon la forme extraordinaire... répondant clairement à ceux qui hier encore nous disaient « mais que veut vraiment le Pape ? ... si son souhait était de propager la forme extraordinaire il devrait la célébrer lui-même ».

Or, s'il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour voir ce que le pape désire en matière liturgique, le fait de voir nos pères évêques célébrer ou présider des célébrations dans la forme extraordinaire est un réel encouragement et un réconfort incontestable pour des fidèles qui se sentent désormais respectés et aimés.

B - Depuis le 7 juillet 2007, un séminaire diocésain français accueille à Toulon de futurs lévites qui souhaitent devenir prêtres en France tout en étant attachés à la forme extraordinaire du rite romain.

Cette possibilité si banale en soit est tellement "extraordinaire" que beaucoup y voient un véritable miracle, d'autant plus qu'on apprend qu'à la rentrée 2009 un second séminaire diocésain français accueillera, à Lyon cette fois, d'autres jeunes hommes qui désirent devenir prêtres dans l'esprit traditionnel.

Enfin et surabondance de miracles, des informations, non encore confirmées, laissent à penser que d'autres séminaires diocésains s'approprieraient à faire de même dans un proche avenir en donnant une place aux séminaristes attachés à la forme extraordinaire du rite romain.

### 4 - Le mouvement des prêtres

La possibilité désormais offerte aujourd'hui à de jeunes garçons de pouvoir devenir prêtres en France en étant attachés à la messe « traditionnelle » ne doit pas faire oublier que ce désir est très ancien au sein de l'Église de France.

Aussi, ne soyons pas étonnés si demain 10, 100, 1000 prêtres diocésains ou plus encore se mettaient à célébrer "Utroque usu", comme le Pape vient de le demander aux bénédictins de Nursie, c'est-à-dire en utilisant également les deux formes ordinaire et extraordinaire du rite romain...

Quand cela va se produire en France, l'accroissement du nombre des nouvelles chapelles et églises où sera célébrée la forme extraordinaire ne se comptera pas en unités mais en centaines et bien vite la paix s'instaurera, non pas dans un îlot isolé, mais dans la totalité des paroisses de France...

Aussi, la déclaration du 13 septembre 2007 « *Le Motu proprio ne provoque pas de raz de marée* » nous fait penser à la péricope évangélique « *Ils ont des yeux mais ils ne voient pas* » qui exprime une vérité exacte hier comme aujourd'hui car "il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir".

Mais l'Esprit aidant, nous savons que demain la paix et la réconciliation triompheront pour le bien de l'Église et de tous ses enfants